

# Présentation du plan national de lutte contre le frelon (asiatique) à pattes jaunes

Marilou MOTTET – 20 mars 2024



# L'AFSE : un lieu privilégié pour les OVS animal et végétal sur des projets communs



**2014** : création de l'AFSE (Association Française Sanitaire et Environnementale)

**Membres fondateurs** : GDS France et FREDON France

**Contexte** : s'inscrire dans la gouvernance sanitaire suite aux états généraux du sanitaire

**Une préoccupation** : le risque de politiques sanitaires régionales distinctes et incohérentes

Juin 2022 : diffusion d'un plan national de lutte V1 élaboré par un groupe de travail copiloté FNOSAD et GDS France (+ participation de ADA France, GNTSA, ITSAP, InterApi, PESA, SNGTV)

MAI 2022 1




## PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

**CONTEXTE**

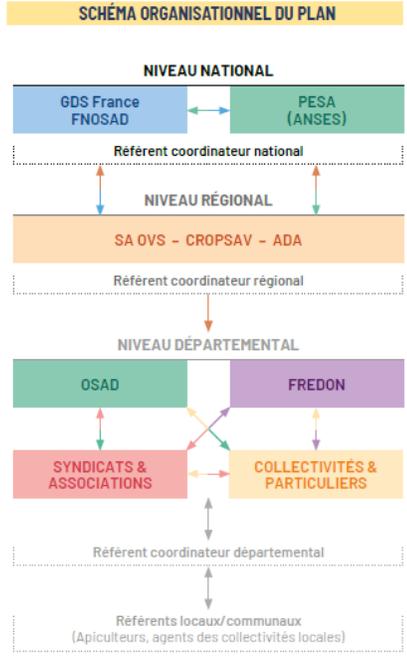
En 2022, *Vespa velutina nigrithorax* est implanté sur l'ensemble du territoire français ; il est classé espèce exotique envahissante. *Vespa orientalis* est arrivé à Marseille fin septembre 2021. Les impacts des frelons sur les colonies d'abeilles sont importants depuis plusieurs années dans certaines régions, avec des périodes de stress qui peuvent provoquer des pertes de colonies importantes.

Un groupe de travail organisé par GDS France et la FNOSAD a réuni l'ensemble des acteurs de la filière apicole afin d'élaborer un plan national de lutte qui organise et fédère les actions à tous les échelons de la chaîne de lutte. ADA France, FNOSAD, GNTSA, INTERAPI, ITSAP, OVS ont participé à ces réunions de travail depuis juin 2021. Un plan national de piégeage de printemps a été finalisé en février 2022 et intégré au plan national de lutte contre les frelons qui est proposé en avril 2022.

**OBJECTIFS :**

- Faire baisser la pression de prédation des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles, qui peut provoquer des pertes importantes pour les apiculteurs,
- Coordonner au niveau de l'OVS animal tous les plans d'action locaux, départementaux et régionaux avec l'ensemble des intervenants,
- Aider à la création de plans de lutte sur l'ensemble du territoire,
- Améliorer la surveillance des frelons asiatiques en étroite collaboration avec la plateforme d'épidémiosurveillance de l'ANSES sur le frelon,
- Améliorer la sécurité des apiculteurs, du public et de certaines professions impactées.

**SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PLAN**



**NIVEAU NATIONAL**  
GDS France FNOSAD ↔ PESA (ANSES)  
Réfèrent coordinateur national

**NIVEAU REGIONAL**  
SA OVS - CROPSAV - ADA  
Réfèrent coordinateur régional

**NIVEAU DEPARTEMENTAL**  
OSAD ↔ FREDON  
SYNDICATS & ASSOCIATIONS ↔ COLLECTIVITES & PARTICULIERS  
Réfèrent coordinateur départemental

Références locaux/communaux (Apiculteurs, agents des collectivités locales)








# Lancement du nouveau plan national : février 2024

- 16 février : Webinaire national destiné aux OVS – co-animation FREDON France / GDS France
- Mi-février à mi-mars : intervention en webinaires régionaux « à la demande »
- « Événement » au SIA avec MTECT et MASA
- Supports de communication à venir
- Objectif d'une reconnaissance du plan de lutte (PSIC ?)  
→ programme porté et partagé par les 2 OVS au sein de l'AFSE



# Mesures déployées dans le cadre du plan

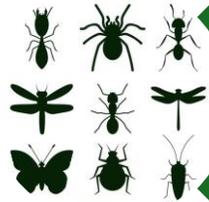
Volet technique



# Les enjeux...



Problème sanitaire pour les apiculteurs



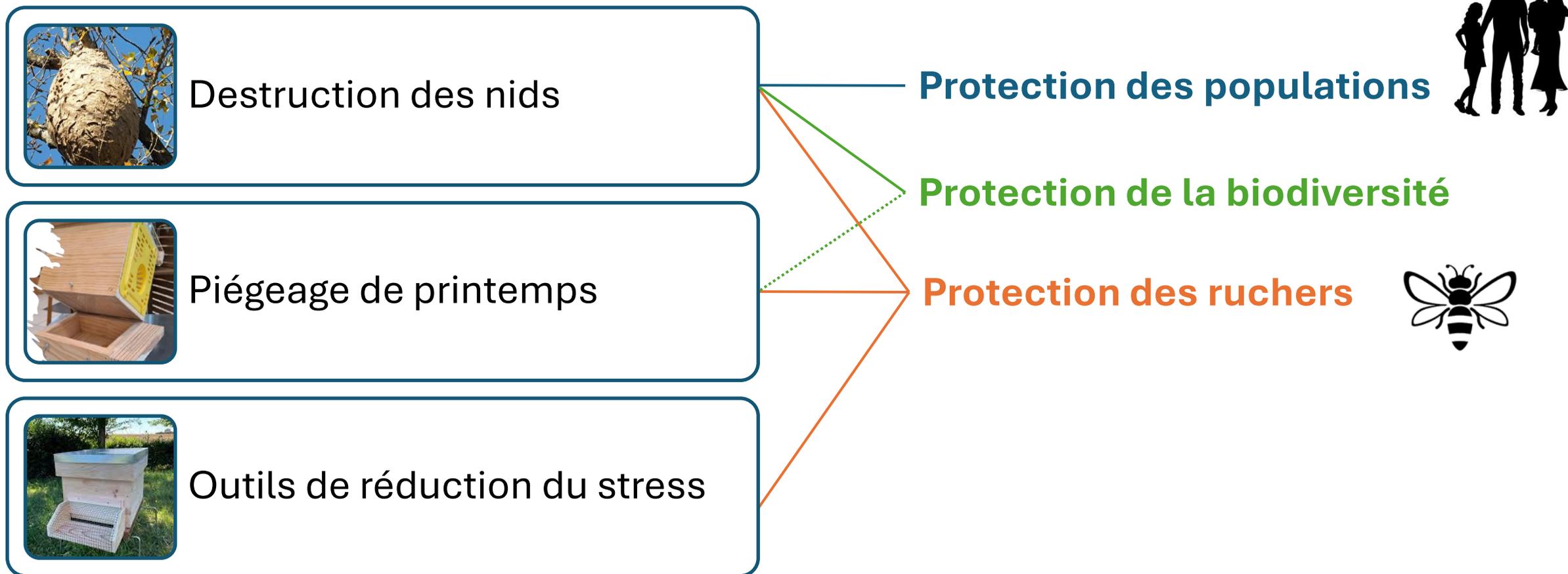
Protection de la biodiversité



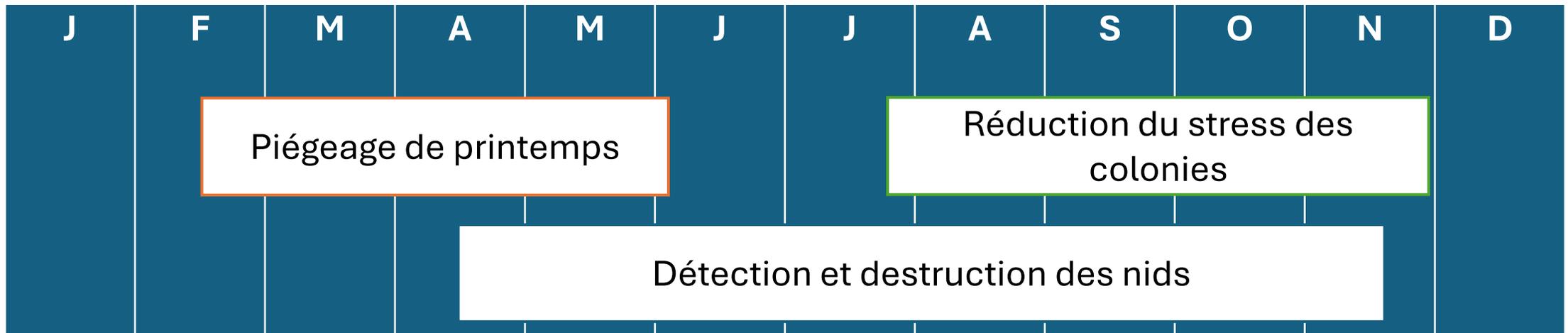
Protection des populations

... vivre avec en limitant les conséquences

# Des outils complémentaires pour répondre aux trois objectifs



# Calendrier



# Des outils à utiliser de manière raisonnée en fonction de la densité de frelons

Densité de la population de frelon	Détection et destruction des nids	Piégeage de printemps	Réduction du stress des colonies
Nulle en zone favorable au frelon	+++		
Très faible			
Faible	+++		+++
Moyenne	++	+++	+++
Forte	+		
	<i>Privilégier les nids présentant un danger pour le public ou à proximité des ruchers</i>	+++	+++

# Évaluation de la densité de frelon

- En fonction de la pression de prédation observée l'été sur les ruches
- Modalités d'évaluation de la pression de prédation :
  - Niveau faible : 1 frelon asiatique devant chaque ruche ;
  - Niveau moyen : 1 à 3 frelons asiatiques devant chaque ruche ;
  - Niveau fort : plus de 3 frelons asiatiques devant chaque ruche.



# Organisation et remontée d'informations



# Comité de pilotage national



- Cadre AFSE
- GDS France et FREDON France
- Deux référents



- Pilotage du plan
- Coordination des OVS
- Evolution du plan (sur la base du GT)
- Outils de formation et de communication
- Formations

*Invitation une fois par an (bilan annuel)  
de la DGAI et de la DEB*

# Comité de pilotage régional

- Réunit les deux OVS, les référents départementaux et les acteurs locaux
- Deux référents régionaux



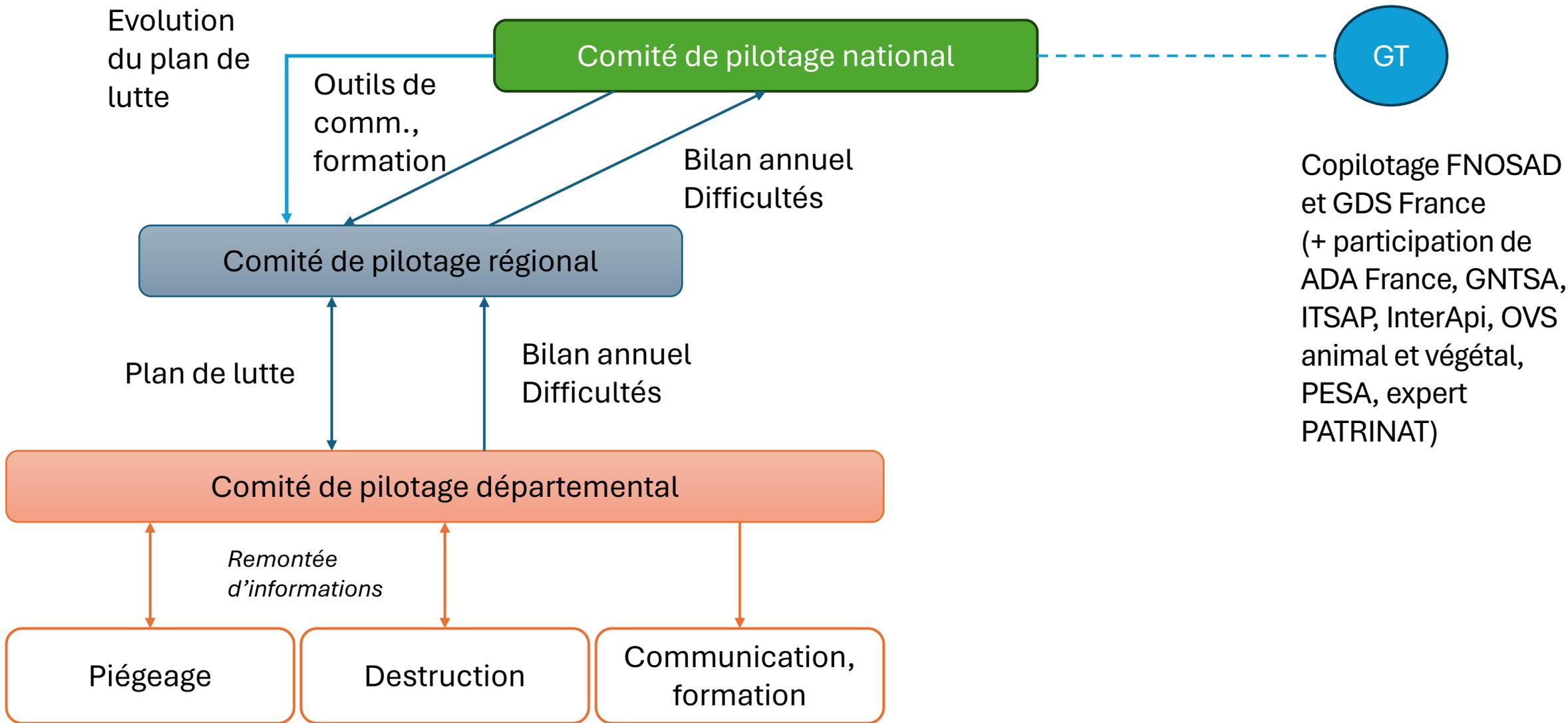
- Recenser les difficultés auprès des référents départementaux,
- Réaliser le bilan annuel de la région
- Etablir le plan de lutte pour l'année suivante, en lien avec les Comités de pilotage et les référents départementaux
- Communiquer auprès des acteurs régionaux

# Comité de pilotage départemental

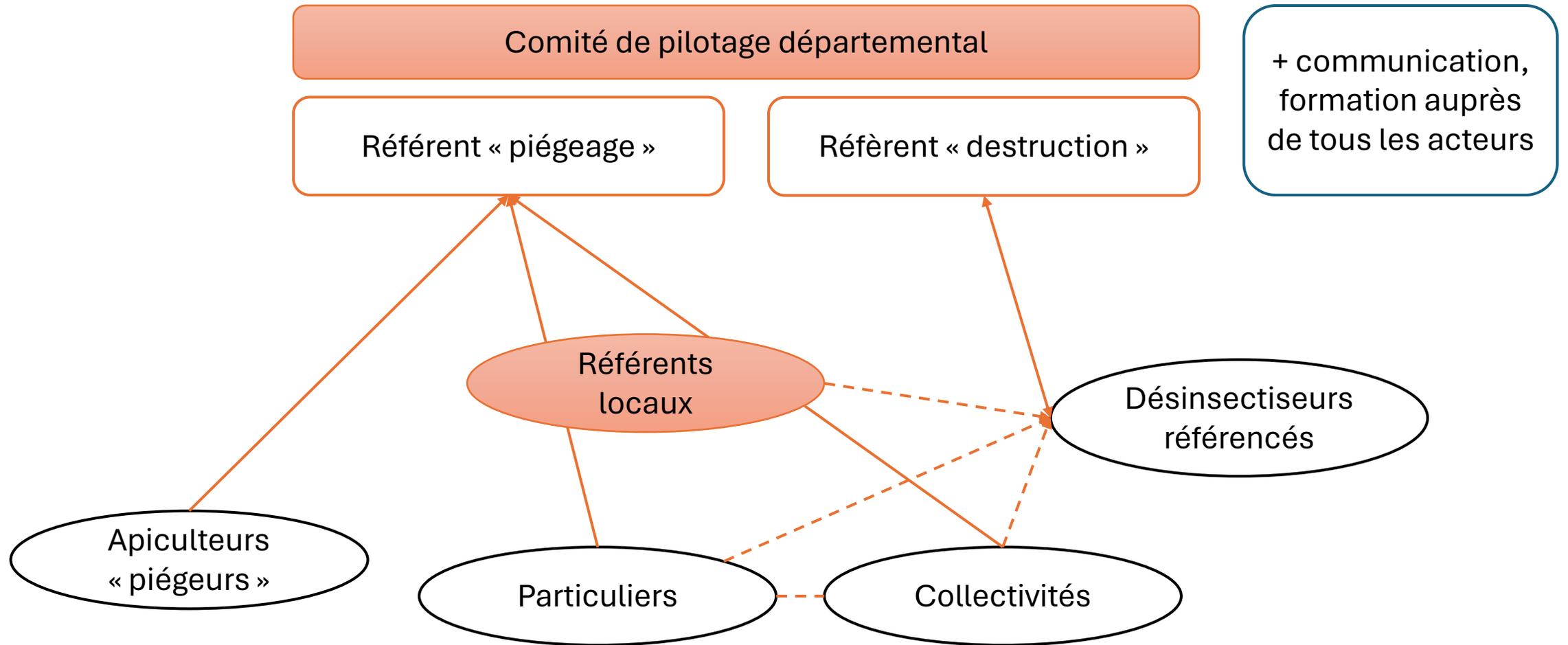
- Réunit GDS, GDSA et FDGDON et les autres acteurs locaux
- Deux référents



- Informer et former au niveau local ;
- Coordonner et mettre en œuvre le plan de lutte ;
- Recenser les désinsectiseurs référencés pour détruire les nids de frelon sur le département dans le cadre du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes ;
- Animer les réseaux de piégeurs et désinsectiseurs ;
- Coordonner les actions mises en œuvre avec les collectivités locales ;
- Réaliser le bilan annuel du plan de lutte.



Exemple de  
fonctionnement



# Indicateurs de suivi



# Bilan global

- Nombre d'apiculteurs
- Nombre de colonies d'abeilles
- Nombre de nids de frelons (primaires / secondaires) détruits par mois (si possible : données par commune)
- Nombre de pièges de printemps installés (Si possible : nombre de pièges installés par commune)
- Nature des pièges installés

# Recueil de données auprès d'apiculteurs volontaires

- Nombre de colonies d'abeilles domestiques
  - Nombre de colonies détruites par le frelon asiatique à pattes jaunes
  - Niveau de pression de prédation
  - Mesures mises en œuvre (piégeage de printemps, destruction, mesures de protection à l'automne)
- Si piégeage de printemps : données descriptives et résultats du piégeage (fiche piègeur)

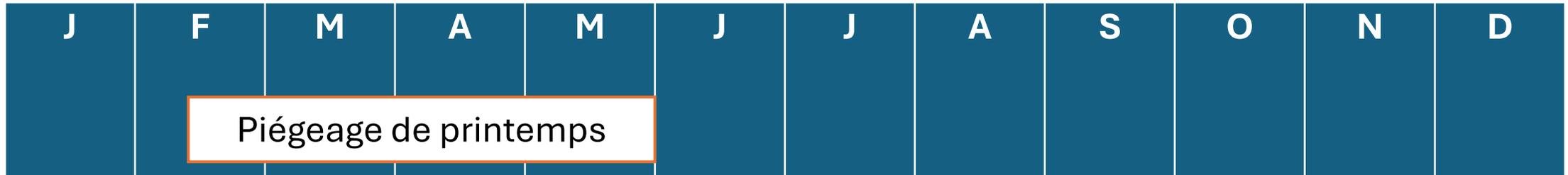
# Merci!



Marilou MOTTET  
FREDON France  
[marilou.mottet@fredon-france.fr](mailto:marilou.mottet@fredon-france.fr)  
07 68 99 93 50

# Piégeage de printemps

# Quand ?



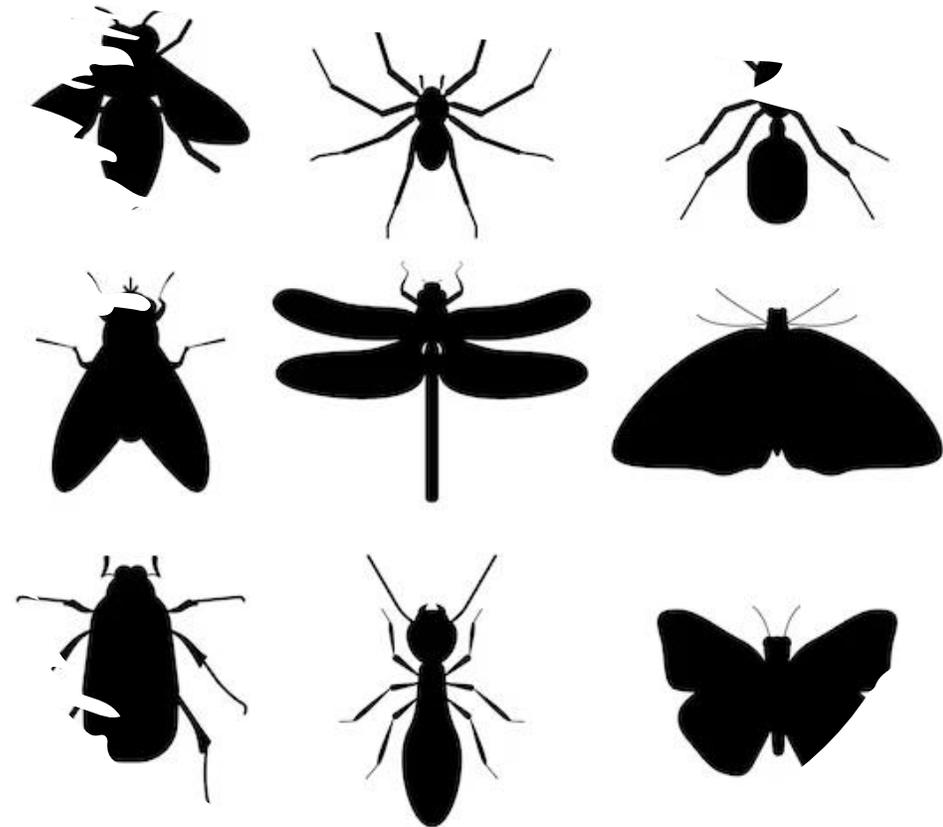
- Pendant une période de **2 mois maximum, à adapter** en fonction du secteur géographique (différences entre Nord et Sud de la France).
- Débuter le piégeage **selon le climat local et en fonction des premières floraisons de printemps**, après les dernières gelées quand les températures atteignent des valeurs supérieures à 12 degrés.

À poursuivre sur une période d'au moins 4 ans

# Une préoccupation : préserver l'entomofaune

Il n'existe pas de pièges efficaces et parfaitement sélectifs contre les frelons asiatiques à pattes jaunes

→ Il convient de **limiter l'impact du piégeage sur les espèces non-cibles en respectant les indications et précautions**



# Utiliser les pièges les plus sélectifs

## Critères de référencement

- Pièges à sélection physique de type nasse
  - Équipés de cônes d'entrée
  - Séparation entre appât et partie de capture
- Piège japonais
  - Piège coréen à ailes
  - Piège nasse à grilles Néoppi jaunes



Pièges « bouteille » ou « cloche » ou  
« bocaux » interdits



**Piège japonais**

**Piège coréen à ailes**



**Piège nasse à grilles**  
**Néoppi jaunes**

# Mise en place d'un piège chez un particulier



# Appât et entretien du piège

## Trois appâts sucrés classiques très efficaces :

- 1/3 sirop fruit rouge + 1/3 bière + 1/3 vin rouge
- 2l eau + 1 kg sucre + 30g de levure de boulanger (fermentation pendant 3 jours), puis ½ l de vin rouge
- jus de pomme.

## Entretien :

- tous les 8-10 jours, renouveler l'appât
- laisser quelques frelons vivants à l'intérieur du piège attire les frelons et repousserait les autres insectes (phéromones).

# Privilégier l'emplacement au nombre de pièges

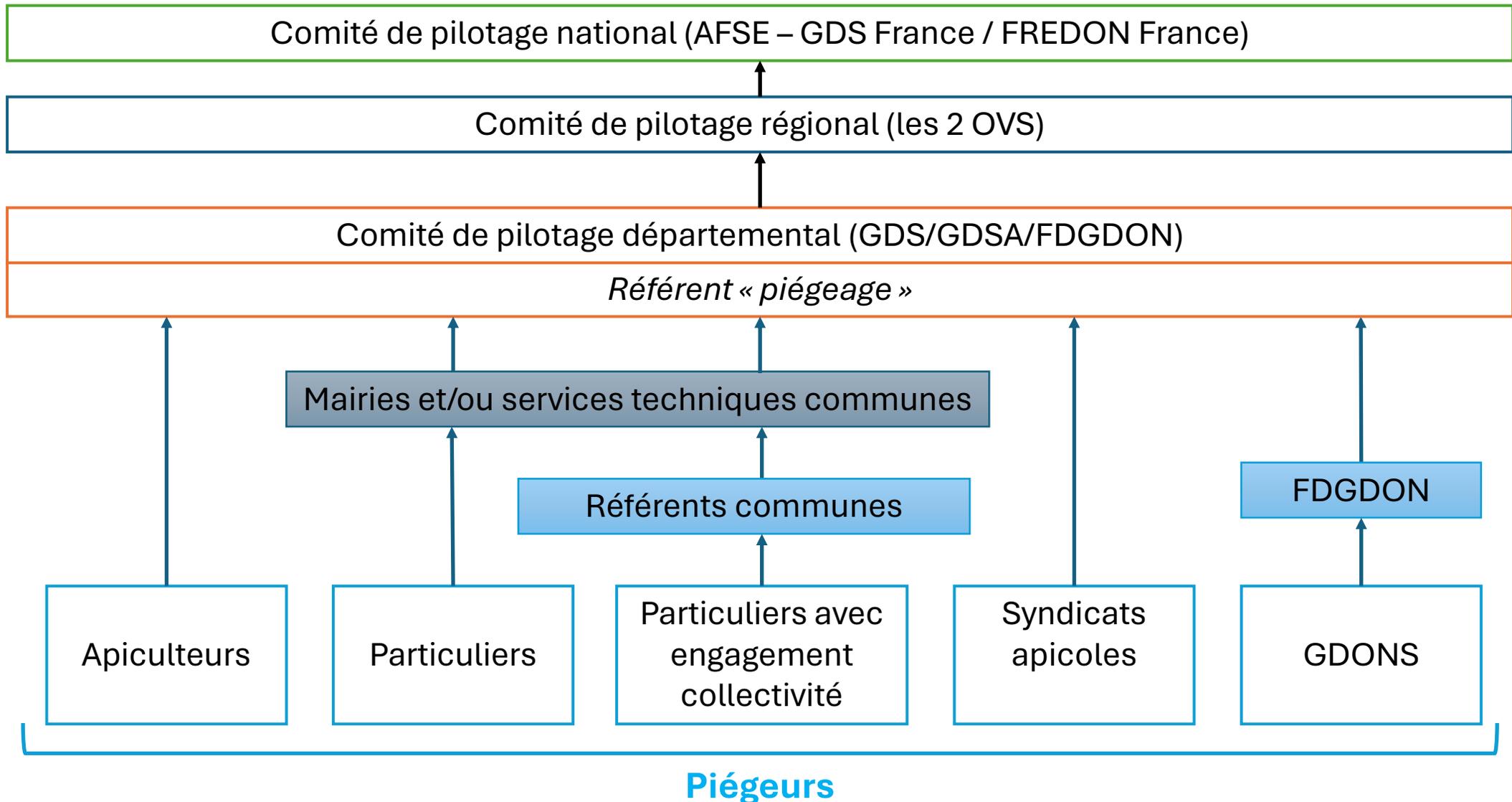
## Zones peu infestées

- Cible : les ruchers où l'on a observé de la prédation ou la présence de nids
- Mise en œuvre d'une surveillance minimale dans ces ruchers ou à proximité : 1 piège dans le rucher et 1 piège près des fleurs attractives (Camélia par exemple).

## Zones infestées (moyen ou fort)

- Placer 4 à 10 pièges par commune (à adapter en fonction du nombre de nids découverts l'année précédente, et du type de milieu, rural ou urbain) près des fleurs attractives :
  - A proximité des ruchers impactés ;
  - A proximité des lieux où des nids ont été détectés.

# Organigramme pour la gestion du piégeage – exemple d'un département



# Une remontée d'informations nécessaire

Fiche piègeur



Évaluation de l'efficacité et de la sélectivité du piégeage

Commune									
Piégeur :					Réfèrent :				
Date	Adresse du piège	Commune ou commune déléguée	Type de piège	Type appât	Nb frelons asiatiques	Nb frelons orientalis	Nb frelons européens	Autres insectes	Commentaires
01/05	Les chênes	Saint Y	Nasse	Sucré	1		1	1	Mise en place

## Comparaison Piégeage Destruction Baugé en Anjou

Communes déléguées	Nb de pièges demandés et attribués				Nb reines fondatrices frelon asiatique prises				Nb de nids primaires détruits				Nb nids secondaires détruits						
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BAUGE	11	10	17	15	20	183	22	34	7	0	NC		9	16	6	10	5	5	18
BOCE	5	3	4	4	1	56	5	31	4	0	NC		0	4	1	3	1	0	7
CHARTRENE	1	1	2	2	0	2	0	NC	0	0	NC		0	1	1	4	0	5	2
CHEVIRE le ROUGE	2	2	1	3	5	32	2	25	2	0	NC		4	4	1	3	0	0	1
CLEFS	4	3	6	7	22	9	2	129	4	0	1		1	4	1	2	2	1	1
CUON	9	7	7	8	42	60	19	42	1	0	NC		1	2	1	3	1	1	3
EHEMIRE	3	3	7	7	12	41	25	36	4	0	NC		2	2	4	1	2	0	3
FOUGERE	2	3	2	1	0	2	3	11	2	0	NC		0	5	1	2	1	1	7
LE GUEDENIAU	3	2	1	1	18	0	0	NC	4	0	NC		0	1	2	4	2	2	8
LE VIEIL BAUGE	9	7	9	11	21	42	54	58	2	0	NC		4	8	2	7	3	3	6
MONTPELLIN	0	0	1	1	0	0	10	22	0	0	NC		0	2	1	2	2	0	2
PONTIGNE	3	4	3	3	5	25	6	39	0	0	NC		0	1	0	1	1	0	1
ST MARTIN D'ARCE	6	5	6	5	42	63	31	57	2	3	2		4	5	1	2	0	2	4
ST QUENTIN les B.	0	0	0		0	0	0		3	0	NC		1	0	0	2	1	1	3
VAULANDRY	2	1	0	1	17	8	2	2	2	2	NC		1	1	0	4	1	1	0
	<b>60</b>	<b>51</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>205</b>	<b>523</b>	<b>181</b>	<b>486</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>3</b>		<b>27</b>	<b>56</b>	<b>22</b>	<b>50</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>66</b>

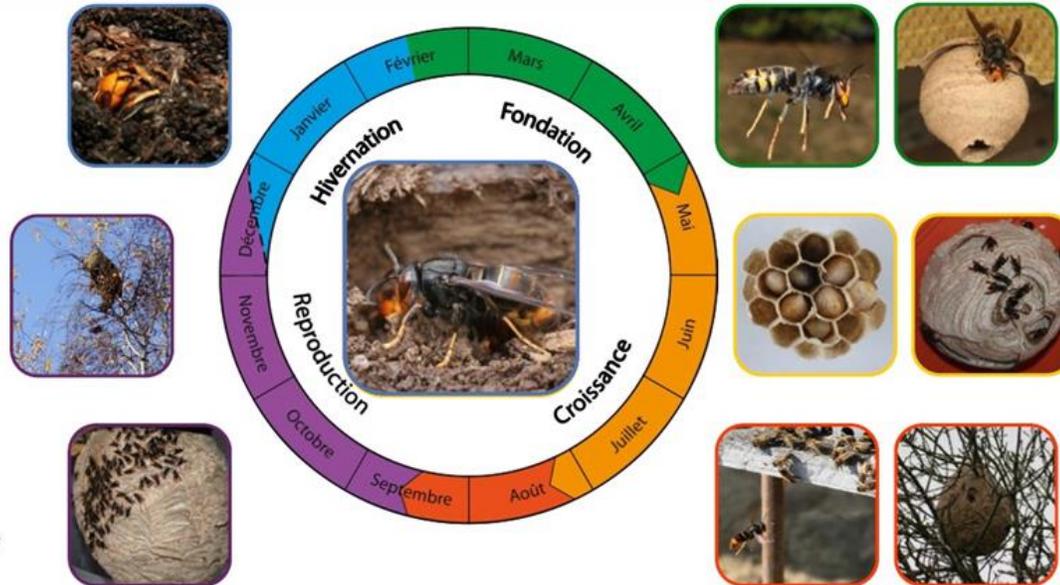
Années piégées

années non piégées

# Destruction des nids

# Principes préalables

Nids secondaires :  
Fin de la lutte en  
fonction des risques  
en jeu



Rome et al., 2013 JNGTV  
Rome et al. 2015 JAE

Nids primaires :  
Chaque nid vu  
doit être détruit

Nouvelle notion de destruction différenciée selon le niveau de population des frelons à pattes jaune

# Nids primaires

- Les nids primaires constatés sont souvent abrités, situés à moins de 5 mètres de hauteur et contre des bâtiments divers ou dans des buissons.
- Intervenir en la présence de la fondatrice (le soir, le matin)
- Faire appel à un professionnel référencé si nécessaire
  - Destruction mécanique : méthode préconisée en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public
  - Destruction par le froid : les nids plus petits peuvent être congelés pendant 24 heures pour éliminer les nymphes.

# Nids secondaires

- Désinsectiseurs professionnels et référencés
- Destruction mécanique par enveloppement ou aspiration : utilisable pour des nids situés à moins de 5 mètres en hauteur, en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public
- Destruction par biocides : utiliser des **pyrèthres naturels injectés dans les nids**. La perméthrine est à proscrire : elle a une rémanence plus longue, nécessite un décrochement des nids traités et leur élimination en tant que déchets spéciaux dans la filière ad hoc).
- Gestion des nids traités : les nids traités aux pyrèthres naturels peuvent être laissés en place. Dans ce cas, ils doivent être identifiés comme traités dans la mesure du possible,



Utilisation des paintballs proscrite

# Destruction par des désinsectiseurs référencés

- Information et signature de la **charte de bonnes pratiques de destruction des nids**
- Participation à une réunion annuelle d'information sur le plan national de lutte frelon (état des lieux, avancées, mesures à déployer, évolutions réglementaires...).
- Liste diffusée aux collectivités, aux particuliers (raison sociale, coordonnées, prix pratiqués)



# Réduction du stress des colonies

# Sensibiliser et inciter

- Les muselières,
- Les harpes électriques,
- Les restrictions d'entrée,
  
- Le piégeage d'automne.



Protection des colonies

*Une transhumance temporaire peut être effectuée en cas de très forte prédation*

# Protection des colonies : des outils complémentaires

- Les muselières : grillagées ou à tube
- Les harpes électriques
- Les restrictions d'entrée : les plus étroites



# Muselière à tube avec grille anti-frelon



# Focus sur les harpes

- A utiliser en complément des muselières et restrictions d'entrée.
- Placer aux extrémités d'un alignement de ruches, une harpe pour 5 ruches, perpendiculairement à la ligne de ruches.
- Faire un couloir avec un grillage situé 1 mètre devant les ruches pour canaliser le vol des frelons.
- Eau avec répulsif (liquide vaisselle citronné)
- Enlever les frelons régulièrement
- Utiliser de préférence les harpes humides avec batteries ou panneaux solaires.
- Efficacité : jusqu'à 200 frelons par jour.



# Piégeage d'automne

## Période de piégeage

- Piéger d'août à fin novembre sur les ruchers ayant une forte pression de prédation.

## Emplacement

- Placer 1 à 2 pièges par rucher. Pour la zone méditerranéenne, utiliser des pièges permettant l'entrée de *Vespa orientalis* (entrées à 10 mm de diamètre).

**Appât et type de pièges** = idem piégeage de printemps